



AVIS D'OUVERTURE

Les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la région Occitanie organisent, les concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de

TECHNICIEN TERRITORIAL

Spécialités	CDG organisateurs	Postes			Lieux des épreuves
		Ext.	Int.	3 ^e C	
Bâtiment, génie civil	CDG de l'Hérault Parc d'Activités d'Alco - 254 rue Michel Teule - 34184 MONTPELLIER Cedex 4 ☎ 04 67 04 38 80 - www.cdg34.fr	41	46	6	Montpellier ou ses environs
Espaces verts et naturels		27	31	4	
Réseaux, voirie et infrastructures	CDG de la Haute-Garonne 590 rue Buissonnière – CS 37666 - 31676 LABEGE ☎ 05.81.91.93.00 - www.cdg31.fr	43	49	6	Toulouse ou ses environs
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	CDG du Tarn 188 rue Jarlard – 81000 ALBI ☎ 05.63.60.16.50 - www.cdg81.fr	19	20	1	Albi ou ses environs
Aménagement urbain et développement durable	CDG des Pyrénées-Orientales 6 rue de l'ange - BP 901 - 66901 PERPIGNAN ☎ 04.68.34.88.66 www.cdg66.fr	6	9	3	Perpignan ou ses environs
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	CDG du Tarn-et-Garonne 23 Boulevard Vincent Auriol - 82000 MONTAUBAN ☎ 05.63.21.62.00 - www.cdg82.fr	21	24	3	Montauban ou ses environs
Services et interventions techniques	CDG du Gard 183 chemin du Mas Coquillard – 30900 NIMES ☎ 04.66.38.86.98 - www.cdg31.fr	17	27	10	Nîmes ou ses environs

CONDITIONS D'INSCRIPTION

CONCOURS EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.
CONCOURS INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1 ^{er} janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.
TROISIEME CONCOURS	<p>Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant 4 ans au moins :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,- d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ce concours.</p> <p>La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.</p>
Date de l'épreuve d'admissibilité	Jeudi 12 avril 2018
Période de retrait des dossiers d'inscription	Du mardi 3 octobre au mercredi 8 novembre 2017 auprès du CDG organisateur de la spécialité choisie.
Date limite de dépôt de dossier	Jusqu'au jeudi 16 novembre 2017 auprès du CDG organisateur de la spécialité choisie.

Attention : les inscriptions (retraits de dossiers, demandes de dossiers par voie postale, préinscriptions en ligne sur internet, dépôt des dossiers) s'effectuent auprès du CDG organisateur de la spécialité.